FICHE REVISION ARRET Aggoun

L'arrêt du Conseil d'État, Ass., du 5 mars 2003, relatif à l'affaire Aggoun, est une décision significative en matière de droit administratif français, portant sur la responsabilité de l'État et l'existence d'un recours pour les particuliers.

Contexte de l'affaire :

L'affaire Aggoun concernait un ressortissant qui contestait un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière. Il soutenait que cette mesure portait atteinte à ses droits et demandait la responsabilité de l'État pour les préjudices subis. L'affaire soulevait des questions relatives aux conditions de la légalité des décisions administratives ainsi qu'aux recours possibles contre de telles décisions.

Problème juridique:

La question centrale était de savoir si l'État pouvait être tenu responsable des actes administratifs, notamment en ce qui concerne les mesures de reconduite à la frontière, et si le requérant pouvait bénéficier d'un recours effectif pour contester ces décisions.

Décision du Conseil d'État :

Le Conseil d'État a reconnu la possibilité d'engager la responsabilité de l'État pour des actes administratifs, tout en précisant que la responsabilité ne pouvait être engagée que sous certaines conditions. Il a également souligné l'importance de la légalité des décisions prises par l'administration et la nécessité d'un recours effectif pour les citoyens.

Portée de l'arrêt :

- 1. Responsabilité de l'État : Cet arrêt marque une reconnaissance claire de la responsabilité de l'État en matière d'actes administratifs, notamment ceux qui affectent les droits des individus. Cela renforce l'idée que l'État doit répondre de ses décisions, notamment en cas de préjudice.
- 2. **Droit à un recours effectif**: Le Conseil d'État a affirmé que les individus doivent disposer d'un recours effectif pour contester les décisions administratives, renforçant ainsi les garanties procédurales accordées aux citoyens face aux décisions de l'administration.
- 3. Légalité des décisions administratives : L'arrêt insiste sur l'importance de la légalité des actes administratifs, rappelant que l'administration doit agir dans le cadre de la loi et respecter les droits des administrés. Toute décision contraire pourrait être annulée.
- 4. Équilibre entre sécurité publique et droits individuels : L'arrêt souligne la nécessité de trouver un équilibre entre les mesures prises pour la sécurité

publique et la protection des droits individuels des citoyens. Cela implique une vigilance particulière de la part des juges administratifs.

Conclusion:

L'arrêt Aggoun du 5 mars 2003 est une décision marquante qui illustre l'évolution de la responsabilité de l'État dans le droit administratif français. Il réaffirme l'importance du droit à un recours effectif et la nécessité de respecter la légalité des décisions administratives. Cet arrêt contribue à renforcer les droits des citoyens face à l'administration, tout en posant des limites claires sur les mesures susceptibles d'affecter les droits individuels.